



Avec le soutien de



**Défendre le service public d'enseignement de proximité
n'est pas une faute !
Respect de l'action syndicale et des droits
démocratiques**

**RASSEMBLEMENT
MERCREDI 28 AVRIL à 14 h
Devant l'Inspection académique à Chartres**

**ABANDON IMMÉDIAT DES MESURES DISCIPLINAIRES
contre la directrice de l'École Jean Macé de Châteaudun !**

Gwenn, militante syndicale à SUD éducation est de toutes les mobilisations revendiquant le maintien de l'école Jean Macé menacée la mise en sécurité des bâtiments et leur réhabilitation.

Pour son action syndicale en faveur d'un service public d'éducation de qualité en réseau d'éducation prioritaire, notre collègue se voit aujourd'hui faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Aucun des faits mis cause n'est imputable au service. Les motifs invoqués portent atteinte à la liberté d'expression, aux droits démocratiques.

Le droit syndical est un droit constitutionnel. Les fonctionnaires sont également des citoyen-nes. A ce titre, ils et elles bénéficient du droit syndical, du droit de grève, de manifestation et d'expression.

Les organisations syndicales SUD éducation 28 – CGT éduc'action 28 – FSU 28 – Snudi-FO 28 – Se-UNSA 28 et les associations FCPE 28 et APEJM appellent à un :

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 28 AVRIL à 14h devant l'Inspection
académique de Chartres pour exiger :**

- l'abandon immédiat de toute procédure disciplinaire
- le respect du droit syndical et des droits démocratiques